

Première entrevue du Mouvement Ecologique avec le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes

Une délégation du Mouvement Ecologique a eu un premier entretien avec le nouveau ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes.

Au début de l'échange, le Mouvement Ecologique a brièvement présenté au ministre la conception de son travail et a assuré le ministre de sa collaboration constructive.

Assurer la coopération entre les ministères et donner une voix forte au ministère de l'Environnement

Le Mouvement Ecologique a tout d'abord souligné l'importance de la collaboration entre les ministères, notamment du point de vue de la durabilité. Le ministre de l'Environnement doit être une voix forte et s'impliquer davantage dans des thèmes tels que la politique agricole, la politique économique et la politique de protection des consommateurs. En effet, ce sont ces politiques "sectorielles" qui déterminent les grandes orientations ayant une incidence directe sur la protection du climat et de la biodiversité.

Le ministre a déclaré que la coopération revêtait une grande importance dans le nouveau gouvernement et que les fonctionnaires échangeaient régulièrement leurs points de vue, et qu'il existait également des groupes de travail interministériels.

Les négociations au niveau des fonctionnaires sont importantes, mais l'élaboration directe de politiques au niveau politique est cruciale, selon le Mouvement Ecologique. En conséquence, le "leadership politique" des comités interministériels seraient d'une importance primordiale.

<u>Mettre fin aux subventions nuisibles à l'environnement – mettre en œuvre</u> une réforme fiscale durable

La discussion a porté sur des instruments importants qui, selon le Mouvement Ecologique, devraient être mis en place par le ministère pour que la transition socio-écologique puisse réussir. Il s'agit notamment d'effectuer une analyse (déjà prévue dans les accords de coalition précédents) afin de déterminer quelles subventions publiques actuelles sont contre-productives du point de vue de la durabilité. Concrètement, il s'agit de savoir où l'État dépense de l'argent pour détruire le climat et la

biodiversité. Une telle analyse n'est toujours pas disponible et devrait, selon le Mouvement Ecologique, être une priorité du ministère.

La mise en œuvre d'une réforme fiscale durable s'impose également. Les deux instruments — suppression des subventions nuisibles à l'environnement et réforme fiscale durable - sont régulièrement cités comme base de la transition socio-écologique dans de nombreux documents de l'UE ainsi que dans des analyses scientifiques. Elles seraient en outre d'autant plus nécessaires en période de ressources financières limitées.

Le ministre a déclaré que ces deux dossiers lui tenaient à cœur et qu'un échange direct et une coopération avec les collègues du gouvernement étaient nécessaires.

Adapter la taxe CO2 aux évolutions à l'étranger

Un autre point de discussion a été le (montant de) la taxe sur le CO2. Le gouvernement prévoit de l'augmenter à 45 euros par tonne d'ici à 2026. Parallèlement, l'UE prévoit d'introduire à partir de 2027 un système d'échange de quotas d'émission séparé pour les secteurs du bâtiment et du transport routier (ETS2). Selon les estimations, le prix européen du CO2 pourrait se situer entre 200 et 300 euros la tonne. Des exceptions seront faites pour les États membres qui ont déjà introduit une taxe nationale sur le CO2 et dont le montant minimum est de 45,- € par tonne. Dans un premier temps, le Luxembourg ne veut pas entrer dans le système ETS2 et doit désormais attendre 2030 pour le faire. À partir de là, le prix européen pour une tonne de CO2 sera valable dans toute l'Europe.

Aux yeux du Mouvement Ecologique, il présente un grand risque. Il en résulte que si la taxe nationale sur le CO2 n'est pas augmentée de manière significative d'ici à 2030, il pourrait y avoir un choc des prix. La différence à laquelle on peut s'attendre actuellement dans le cas où la taxe luxembourgeoise sur le CO2 ne serait pas augmentée graduellement nécessiterait que la taxe passe en très peu de temps de 45 euros par tonne à 200 ou 300 euros par tonne. Le Mouvement Ecologique a attiré l'attention du ministre sur ce risque et a fait remarquer qu'une telle évolution considérable des prix dans un court laps de temps se heurterait certainement à un manque d'acceptation de la part de larges cercles de la population. Il serait donc important de laisser dès maintenant la taxe CO2 augmenter progressivement, de soutenir ainsi la transition énergétique et d'amortir le passage au prix européen.

Un autre argument en faveur d'une augmentation de la taxe CO2 actuellement prévue est l'évolution de la situation dans la région frontalière. En effet, selon le STATEC, les réductions des émissions de CO2 prévues dans le plan national climat-énergie ne peuvent être atteintes que si la différence de prix des carburants entre le Luxembourg et les pays voisins reste faible. Or, étant donné qu'au début de l'année, l'Allemagne a augmenté la taxe CO2 à 45 euros par tonne, le carburant au Luxembourg sera à nouveau nettement moins cher, ce qui alimentera à nouveau le tourisme à la pompe. Cela affaiblit considérablement l'effet de la taxe CO2 luxembourgeoise. Il existe donc un risque réel que le plan national pour le climat et l'énergie ne puisse pas être respecté sans une augmentation supplémentaire de la taxe CO2.

Le ministre Serge Wilmes a pris note de ces explications et est conscient de la problématique de base. Il a fait référence à une bonne base de données luxembourgeoise en matière de politique climatique. Si de nouveaux développements se produisaient, les conséquences pourraient être calculées sans problème par le STATEC. Lorsque le Mouvement Ecologique a demandé si ces calculs seraient publics, les fonctionnaires ont réagi plutôt négativement.

<u>Future évolution démographique et économique du Luxembourg :</u> nécessité d'un "stress test" du point de vue de la durabilité

La demande du Mouvement Ecologique de réaliser un "test de stress" a été longuement discutée. Il s'agit d'analyser les plans gouvernementaux actuels ou les développements attendus ou souhaités - en ce qui concerne la croissance économique, le développement démographique et infrastructurel, le volume de la mobilité, etc. Une telle analyse du point de vue de la durabilité s'imposerait dans le contexte des discussions en cours sur le développement économique, le financement du système social et la thématique de la croissance.

Dans ce contexte, le dossier "Google" a également été évoqué. Ce dossier illustre de manière exemplaire l'importance d'une telle analyse. En effet, selon le Mouvement Ecologique, il serait à craindre que la consommation d'eau de Google dépasse les capacités luxembourgeoises.

Le ministre s'est montré très intéressé par le sujet et des documents sur la méthodologie et la thématique desdits stress tests.

Dans ce contexte, le Mouvement Ecologique a indiqué qu'il serait judicieux de renforcer les compétences du ministère en matière de finances et de questions économiques.

Le principe du "silence vaut accord" — un cheval de Troie

Le Mouvement Ecologique s'est montré soucieux du fait que le gouvernement a souligné à plusieurs reprises que le principe du "silence vaut accord" serait étendu. Cela signifie qu'à l'avenir, si un organisme public ne répond pas à la demande d'autorisation dans les délais prévus, le demandeur pourra commencer les travaux sans autorisation explicite.

Le Mouvement Ecologique a insisté sur le fait que ce principe ne peut en aucun cas être appliqué lorsque les droits de tiers sont concernés. C'est-à-dire lorsqu'un projet est susceptible d'avoir des répercussions sur la nature et l'environnement ou sur d'autres citoyens.

Il n'est en effet pas possible que des citoyens ou la nature soient lésés simplement parce que les administrations n'ont pas traité un dossier dans les délais prévus. Si les administrations ne font pas leur travail dans les délais, il faut prendre d'autres mesures que de restreindre les droits d'autrui. Cela vaut également pour les questions environnementales et de protection de la nature.

Le ministre a assuré formellement que ce principe n'entraînerait en aucun cas une remise en question des normes environnementales et de protection de la nature. Il ne s'appliquerait qu'aux décisions "anodines" qui ne concernent pas les tiers.

<u>Protection de la nature de manière pragmatique - qu'est-ce qu'on entend par là ?</u>

Le Mouvement Ecologique est également préoccupé par le fait que l'expression "simplification des procédures" et "protection pragmatique de la nature" sont souvent citées dans le même souffle.

Le ministre a expressément souligné que la simplification des procédures ne devait pas conduire à un affaiblissement des normes de protection de la nature. Le seul objectif est de réformer les procédures trop compliquées, voire inutiles. Par exemple, certaines formalités pour l'installation de panneaux solaires sur les toits, etc.

Faire avancer la protection de la nature

Les dossiers de protection de la nature imminents ont également fait l'objet d'une brève discussion.

Ainsi, un projet de loi, initié sous le précédent gouvernement, vise à simplifier les autorisations de protection de la nature pour les projets situés dans le périmètre de construction. Le Mouvement Ecologique a certes déposé une série de propositions d'amélioration, mais salue l'orientation de principe. La question est de savoir si le projet de loi du gouvernement précédent est remis en question ou non. Le ministre indique que l'on attend l'avis du Conseil d'Etat et que l'on travaille parallèlement à des optimisations. D'une manière générale, l'objectif est de présenter un texte de réforme de la loi sur la protection de la nature avant les vacances d'été. Les suggestions du Mouvement Ecologique sont les bienvenues.

Interrogé sur le fait que, selon la presse, la ministre de l'Agriculture dirigerait un groupe de travail chargé de redéfinir la **construction dans les zones vertes**, le ministre a déclaré que cela ne correspondait pas à la réalité. C'est lui, en tant que ministre responsable de la législation, qui dirige le groupe de travail.

La réunion s'est déroulée dans une ambiance constructive et confidentielle. Le Mouvement Ecologique attend avec impatience les premiers projets concrets du ministre dans le sens de la protection du climat et de la biodiversité.

Mars 2024

(Traduit par deepl.com / version gratuite)